



Révision convention de divorce par consentement

Par **Titigil**, le **24/04/2017** à **19:33**

Bonsoir

Mon divorce a été prononcé depuis le 17 février 2017 ...

J'ai la garde des enfants et reçoit une pension de 600 euros par moi pour mes enfants ...

Le jour du divorce , il a été notifié manuellement qu'en cas de ma mutation , le père garderait les enfants un week-end sur 2 et les vacances partagées par moitié ...convention signée par les 2 parties .

Monsieur n' est déjà plus d'accord sur les termes et demande , comme il ne peut assumer un weekend sur 2 , la garde des enfants pendant toutes les périodes scolaires sauf l' été ou j'aurai les enfants 1 mois ...

De même , il me demande , alors qu'il va prendre les enfants 2mois mai et juin chez lui , pour que ces derniers terminent l'année scolaire , le non versement de la pension et que je lui verse une compensation de 300 euros par mois sur ces 2 mois ...

A t il de droit de faire cette demande pour les congés ? ma petite fille est bouleversée

Et dois je lui verser une compensation financière pour la garde de mes enfants temporairement , alors qu'il veut déjà ne pas me verser la pension "? Merci de votre réponse .

Par **Visiteur**, le **24/04/2017** à **22:36**

Bonsoir,

S'il y a non respect de la convention, n'hésitez pas à saisir le Jaf.

Pour les pensions impayées, voyez aussi la CAF qui peut vous aider à les recouvrer !